EDUCATION, PRATIQUE À VIVRE, RISQUES MAJEURS, UZÈS

Organisation de la reprise des écoles publiques d'Uzès, mardi 12 mai

Organisation de la réouverture partielle des écoles publiques d'Uzès sur la base du volontariat : informations sur la reprise, les mesures mises en oeuvre par la mairie. Publié le 11/05/2020

Publié le 11 mai 2020

Activités périscolaires, groupe scolaire Jean Macé, photo Archives

La Ville d'Uzès est prête à réouvrir les trois écoles publiques : Groupe scolaire Jean Macé, les deux écoles marternelles du Parc et Pas du Loup dès mardi 12 mai 2020. Au préalable, les familles ont été contactées par les chefs d'établissement pour connaître leur décision sur la reprise ou non de leurs enfants. La priorité a été donnée aux parents soignants et à ceux qui travaillent tous les deux.

Marie-Françoise Valmalle, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires a coordonné ce dispositif durant le confinement et préparé le déconfinement aux côtés de M. Gault, directeur du Groupe scolaire et Régis Djimaldet, coordinateur du service périscolaire de la mairie, en étroite association avec M. Tourvielle, inspecteur d'académie.

Des mesures sanitaires exceptionnelles et des consignes précises sont mises en oeuvre pour cette reprise.

Des mesures sanitaires exceptionnelles

Lors de la fermeture, le nettoyage et la désinfection des écoles ont été réalisés par du personnel qualifié de la mairie. En période de confinement, l'école du Groupe scolaire Jean Macé est restée ouverte pour permettre aux enfants du personnel soignant d'être accueillis. Deux agents nettoyaient au quotidien les lieux, plusieurs fois par jour.

La Communauté de communes Pays d'Uzès a mis à disposition des animateurs pour renforcer le temps

périscolaire.

Reprise mardi 12 mai 2020 dans les trois écoles d'Uzès

La reprise, mardi 12 mai dans les trois écoles est mise en place selon le protocole de l'Education Nationale.

Les locaux ont été désinfectés à nouveau pour permettre de recevoir les enfants et les personnels encadrants, enseignants et communaux. Des **distributeurs muraux de gel hydroalcoolique** ont été installés dans les établissements. **Chaque classe est équipée de savon et essuie-mains**.

Au groupe scolaire Jean Macé, un agent en continue assurera le nettoyage, **désinfection des classes et des sanitaires après chaque récréation.**
Dans les deux écoles maternelles, les ATSEM assureront le nettoyage et la désinfection des jeux ou jouets et des sanitaires.

Réunions de coordination préalables

Des réunions de coordinations et d'informations préalables ont été organisées. Une réunion d'informations sur l'explication des procédures mises en place a été réalisé avec le personnel de la mairie, animateurs, ATSEM et agents d'entretien, mercredi 6 mai dernier.

Deux autres réunions entre la mairie et les directeurs des trois écoles ont permis de préparer la rentrée, les lundi 27 avril et mercredi 6 mai.

Organisation de la cantine et du service périscolaire

Le système des « tickets » (achat au CCAS et restitution à l'école) pour l'inscription à la cantine est provisoirement suspendu. Chaque famille devra mentionner chaque matin, par voie orale, l'inscription de leur enfant à la cantine ou non. Les enseignants de chaque classe transmettront directement le nombre de repas commandés, avant 9h00.

Tout enfant non inscrit ne pourra manger car le système mis en place est un dispositif de plateau repas individuel. Le système de garderie avec tickets est en revanche inchangé.

Le temps périscolaire est organisé en fonction de l'accueil du nombre d'élèves selon le protocole national établi. Un dédoublement des effectifs est mis en oeuvre avec 10 enfants maximum par classe.

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

https://www.uzes.fr/actualites/la-reprise-des-ecoles-publiques-duzes?